SAINT-JOUAN des Guérets

Tarif de location de la salle des loisirs

	Salle (TTC)	
	Semaine, 1 jour : (L,M,M,J)	Week-end 2 jours : V, S ou S,D ou Jour férié + 1 jour (*associations)
Contribuable local : Particulier, Association, Chef d'entreprise pour fête familiale, agents communaux	**160 €**	**270 € /*210€**
Non contribuable local : Particulier, Association	**300 €**	**600 €**
Contribuable local : Entreprise, CE	**400 €**	**750 €**
Non contribuable local : Entreprise, CE	**500 €**	**1 200 €**
Chauffage	**70 €**	**100 €**
Caution pour dégradation	**400 €**	
Caution ménage	**300 €**	

Marie - 4 place de l'église - 35430 SAINT-JOUAN DES GUÉRETS
☎ 02.99.19.19.00 ✉ contact@saint-jouan.com

SAINT-JOUAN des Guérets

Dispositions particulières :

1- Pour les associations locales et collectivités bénéficiant d'une gratuité, le chauffage sera à leur charge

2- Gratuité pour réunion publique (SMA, Etat et services associés) / en semaine 1j, chauffage en supplément

3- Gratuité pour jours répétitions théâtre avant spectacle sur autorisation de l'autorité territoriale (L, M, M, J, V)

4- Une remise pourra être effectuée en cas de désagréments constatés (toilettes bouchées, panne de chauffage, four HS, pas eau chaude...) et en proportion de ces désagréments*

5- Un dossier complet doit être déposé (attestation d'assurance, caution) même en cas de gratuité.

6- Le titulaire est celui dont le nom ou la raison sociale figure sur les chèques et l'attestation d'assurance

7- Aucune gratuité ne sera consentie pour les associations ou entreprises hors commune

8- La salle pourra être prêtée pour un vin d'honneur en cas d'obsèques d'un administré de Saint Jouan des Guérets

9- Tarif jouannais une fois par an pour les agents communaux habitant hors commune.

En cas d'annulation de la réservation :

- Entre le 3ème et le 2ème mois précédant la date prévue d'utilisation, 1/3 du montant du prix de la location sera facturé, sauf pour motif justifié (hospitalisation, décès, etc …)
- Entre le 2ème et le mois précédant la location 2/3 du montant du prix de la location sera facturé, sauf pour motif justifié (hospitalisation, décès, etc…)
- Dans les 30 derniers jours précédant la location la totalité sera facturée, sauf pour motif justifié (hospitalisation, décès, etc…).

Marie - 4 place de l'église - 35430 SAINT-JOUAN DES GUÉRETS
☎ 02.99.19.19.00 ✉ contact@saint-jouan.com